

## PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT VAE INDIVIDUEL PAR L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

### *Présentation de l'Institut Catholique de Paris*

L'Institut Catholique de Paris est un **établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général** situé au 21, rue d'Assas 75270 PARIS Cedex 06. N° Siret 78428073700015- N° APE : 8542Z ; Numéro de déclaration d'activité 11752628875 depuis 1999. L'activité Formation Continue est dispensée sur deux sites : le Site Carmes dont l'entrée est située au 74 rue Vaugirard 75006 PARIS et le Site Saint-Germain situé au 3 rue de l'abbaye 75006 Paris.

ICP organise et dispense une offre de formation continue afin de favoriser tout au long de la vie l'accès aux savoirs des chercheurs, des universitaires et des experts pour éclairer les acteurs économiques et les aider à mieux appréhender les grands enjeux du monde contemporain et faire face aux conséquences des profondes révolutions technologiques, économiques, politiques, environnementales auxquelles toutes les organisations sont confrontées.

A travers son histoire et son unité de recherche « Religion, Culture et Société », l'ICP concourt pleinement à l'identification et à l'analyse des questions majeures de notre époque. Par ailleurs, en assurant une recherche d'excellence et de progrès, évaluée notamment par le HCERES, l'ICP souhaite avant tout contribuer chaque jour à édifier une société plus humaine et plus juste.

L'ICP est composé de 6 facultés et 6 instituts dont **l'Institut supérieur de pédagogie-Faculté d'Éducation** qui a été fondé en 1941.

La faculté a pour mission de former les enseignants, les éducateurs, les cadres éducatifs et l'ensemble de ceux qui participent d'une mission éducative. Il délivre des diplômes d'Etat (Licence, Master, Doctorat), des titres professionnels et des diplômes propres (DU, diplômes professionnels) et assure la formation continue des acteurs de la pratique éducative.

La faculté est organisée en cycles et départements qui travaillent en étroite collaboration : cycles de licence, master, doctorat, et départements éducation inclusive, humanités numériques et innovations éducatives, information documentation, formation continue.

L'Institut Catholique de Paris a reçu de l'AFNOR en date du 23/07/2020 la **certification QUALIOP** des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, visés à l'article I. 6351-1 du Code du travail. La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : actions de formation continue, VAE.

---

## Programme de l'accompagnement

---

La durée de l'accompagnement est de 24 heures. Il comprend des entretiens entre le bénéficiaire et l'accompagnateur (10 heures), des temps de traitement des données fournies par le bénéficiaire à l'accompagnateur et de suivi à distance (14 heures).

### Entretien n° 1 : Cadrage de la démarche - Partage des outils - Éclaircissement des concepts

- Objectif(s) :
  - Co-construire le contrat de coopération (entre l'accompagnateur référent et le candidat).
  - Informer sur les différentes étapes du processus (du premier entretien à la tenue du jury VAE).
  - Aider à l'appropriation des supports de travail remis en amont au candidat au moment de la décision de recevabilité :
    - dossiers VAE n° 2 ;
    - guide méthodologique ICP du candidat VAE ;
    - référentiels d'activités et de compétences ou programme de formation du titre ou diplôme visé ;
    - fiche répertoire RNCP (si en ligne sur le site de la CNCP) du titre ou diplôme visé.
  - Expliciter les concepts de la VAE : expérience, acquis de l'expérience, activités, tâches, compétences, connaissances, aptitudes...
  - Communiquer les premières consignes de production écrite en préparation à l'entretien n° 2.
- Durée : 2 heures.
- Méthodes pédagogiques : entretien individuel entre l'accompagnateur référent et le candidat prenant appui sur les représentations et attentes de ce dernier, en alternance avec des exposés à visée informative ou explicative.
- Intervenant(s) : l'accompagnateur référent.

À partir de cette phase, les temps d'entretien en face à face alternent avec des temps d'analyse des productions écrites du candidat et des temps d'échanges synchrones ou asynchrones :

- Temps d'analyse des productions écrites du candidat :
  - Sur la base d'un contrat négocié entre les parties au cours du 1<sup>er</sup> entretien, le candidat s'engage à fournir à l'accompagnateur des productions écrites, en préalable à tout nouvel entretien. Ces engagements sont définis en termes d'objectifs. L'accompagnateur s'engage soit à planifier un entretien avec le candidat ou à commenter les productions écrites du candidat par mail, dans un délai maximum de 2 semaines suivant la réception des productions. Si un entretien est planifié, les productions sont analysées et commentées par l'accompagnateur en amont.
- Temps d'échanges synchrones ou asynchrones :
  - Le candidat peut contacter l'accompagnateur pour toute question ponctuelle concernant la constitution de son dossier VAE. Ces contacts peuvent s'opérer par téléphone et/ou e-mail.

### Entretien n° 2 : Validation des expériences significatives - Apports méthodologiques en analyse du travail

- Objectif(s) :
  - Valider les expériences significatives retenues par le candidat pour la constitution de son dossier VAE.
  - Conceptualiser des repères des attendus du dossier VAE :
    - Apports méthodologiques sur l'explicitation de l'activité.
    - Mise en relation des éléments de l'expérience du candidat avec les attendus du titre ou diplôme visé.
- Durée : 2 heures.
- Méthodes pédagogiques : dialogue avec le candidat à partir d'éléments de son expérience.
- Intervenant(s) : l'accompagnateur référent et au besoin un expert de la certification visée pour une partie de l'entretien.

### Entretiens n° 3 et n° 4 : Validation de l'appropriation de la méthodologie d'analyse du travail - Liens avec les attendus de la VAE et de la certification visée

- Objectif(s) :
  - S'approprier la méthodologie de l'explicitation de l'activité.
  - Traduire des ressources mobilisées en compétences.
  - Identifier des acquis issus de l'expérience.
  - Construire des relations entre des éléments de l'expérience et les attendus de la certification visée.
- Durée : 4 heures (2 x 2 heures).
- Méthodes pédagogiques : méthodologies issues de l'analyse du travail (en particulier les orientations de la didactique professionnelle) et de l'entretien d'explicitation.
- Intervenant(s) : l'accompagnateur référent.

### Entretien n° 5 : L'entretien avec le jury VAE

- Objectif(s) :
  - Préparer l'entretien avec le jury VAE.
- Durée : 1 heure.
- Méthodes pédagogiques : information du candidat sur les règles et attentes du jury ; éventuellement situation de simulation.
- Intervenant(s) : l'accompagnateur référent.

### Entretien n° 6 : Bilan et perspectives

- Objectif(s) :
  - Réaliser le bilan du parcours.
  - Envisager les suites du parcours (en cas de validation partielle uniquement).
- Durée : 1 heure.
- Méthodes pédagogiques : dialogue avec le candidat à partir d'un questionnaire remis en amont.
- Intervenant(s) :
  - L'accompagnateur référent.
  - Le responsable de la certification visée au besoin (en cas de validation partielle).

*Dans le cas de plusieurs candidats conduisant une VAE simultanément, le responsable VAE de l'ICP peut proposer des regroupements d'aide méthodologique à la description et à l'analyse de l'expérience.*